

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Portant reclassement et nomination de Monsieur AMONA Michel Bienvenu, Instituteur de 3e échelon des cadres de la catégorie B, hiérarchie 1 des Services Sociaux (Enseignement).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25-80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret n° 62-130/DF du 9.3.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 64-165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24.2.67 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des notes réglementaires relatives aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;
- (/u le décret n° 74-364 du 30.9.74 modifiant le tableau hiérarchique des cadres administratifs et Economiques de la catégorie A, hiérarchie 1 de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 79-154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80-630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- (/u le décret n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le Rectificatif n° 81-016 du 26.1.81 au décret n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81-017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u l'arrêté n° 5321/MEN-DPAI du 30.7.81 portant promotion des Instituteurs et Institutrices de la catégorie B, hiérarchie 1 des Services Sociaux (Enseignement) à trois (3) ans au titre de l'année 1978 ;
- (/u l'arrêté n° 6835/MJT-DGT-DGCPCE du 27.8.77 autorisant Messieurs KOUNKOU Léonard et AMONA Michel Bienvenu, Instituteurs de 1er échelon à suivre un stage de Planification Scolaire en France ;
- (/u l'arrêté n° 1179 retirant les dispositions de l'arrêté n° 1970/MTPS-DGTFF-DFF portant suspension de la Fonction Publique jusqu'à leur retour au pays de certains fonctionnaires et Agents Contractuels en ce qui concerne MM KOUNKOU Léonard et AMONA Michel Bienvenu ;

D.B.

D.C.F.

- 2 -



(/u la lettre n° 3974/MEN-DGAS-DPAA du 26.4.1981 du Directeur Général transmettant le dossier de l'intéressé ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 25 Novembre 1981 ;

DECRETE :

ARTICLE 1er :

En application des dispositions combinées des décrets 64/165, et 74/364 des 22.5.64, et 30.9.74 susvisés, Monsieur AMONA Michel Bienvenu, Instituteur de 3° échelon, indice 700 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) titulaire du diplôme de IIIe cycle de l'IEDES Option "Planification des Ressources Humaines", délivré par l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne (France), est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Administrateur-Planificateur de l'Education de 1er échelon, indice 830 ACC = Néant ./-

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de Service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

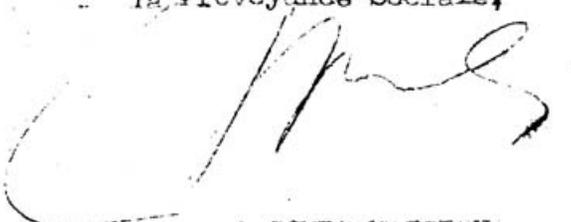
Brazzaville, le 29 OCTOBRE 1982

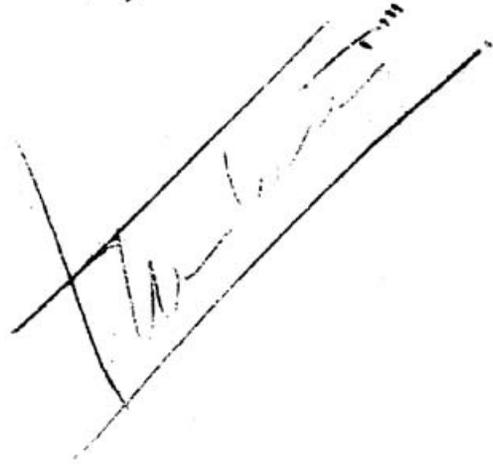
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement.

Le Ministre de l'Education
Nationale,

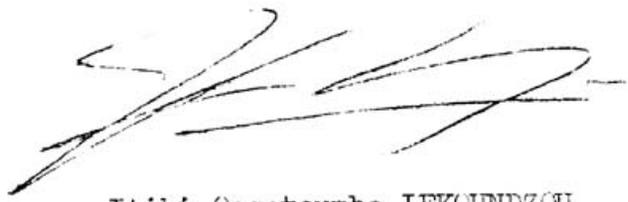

Antoine NDINGA-ORA

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale;


Bernard COMBO MATSICHA


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances,


Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

JORFC.....	2
DGTFI/DFP.....	3
D.B.....	3
D.C.F.....	3
MEN.....	3
DEPA ; ; ;.....	3
INTERESSE.....	1
SGCM/BC.....	2

